

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi



**MINISTERE DES PECHEES ET
DE L'ECONOMIE MARITIME (MPEM)**

**DIRECTION DE LA *PROTECTION ET DE
LA SURVEILLANCE DES PECHEES (DPSP)***



**RESUME BULLETIN DES
STATISTIQUES
DU TROISIEME TRIMESTRE**

Cité Fenêtres Mermoz - Dakar - Corniche Ouest

Email : surpeche@hotmail.com - BP : 3656

Tél. : 33 860 24 65 - Fax : 33 860 31 19

RESUME

Au troisième trimestre de l'année 2023, le suivi des activités menées contre la pêche INN par l'Autorité compétente, la Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches (DPSP), a montré les résultats ci-dessous :

Des opérations régulières d'inspection et de contrôle ont été menées à quai, en mer. Les Eléments Français au Sénégal (EFS), la Marine nationale et l'Armée de l'Air ont contribué aux actions de surveillance et contrôle des pêches. Globalement, pour les navires de pêche industrielle, 707 inspections et / ou contrôle ont été effectuées au troisième trimestre en 2023 contre 787 à la même période en 2022 ; soit un repli en valeur relative de 10,17 %.

Les activités combinées de contrôle et d'inspection ont été réalisées par les services déconcentrés chargés de la surveillance des pêches, avec le concours des centres secondaires tout au long de la façade maritime. Au total, 2982 pirogues ont été contrôlées contre 1426 au troisième trimestre de l'année 2022 ; soit une évolution de 109,12%.

Ces opérations de suivi, contrôle et surveillance des pêches ont permis de réaliser 10 arraisonnements de navires de pêche industrielle et 197 pirogues sénégalaises de pêche artisanale.

La certification de captures des produits de la pêche, a atteint 40 214 tonnes contre 44 126 tonnes, comparativement à la période correspondante en 2022, soit un repli de 8,87 % en valeur relative.

Le suivi de la sécurité des pêcheurs artisans a permis de recenser au cours de ce troisième trimestre, seize (16) cas d'accident en mer.